

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 mars 2005

Procès-verbal

L'an deux mille cinq, le trente et un mars, le Conseil Municipal de la commune de Beaucourt étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine Morandini, Maire.

Présents : Antoine Morandini, Jean-Claude Tournier, Bernard Liais, Cédric Perrin, Colette Rayot, Josette Besse, Djamel Ferhati, Jean-Claude Jacob, Monique Dichamp, Jean Heyberger, Mohamed Zérigat, Michel Wurgler, Dominique Déas, Noëlle Boegli, Fatima Benamar, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni, Marie Angèle Jeannin.

Excusés : Sophie Mégnin (procuration à Josette Besse), Didier Milbergue (procuration à Cédric Perrin), Annie Vendéoux (procuration à Monique Dichamp), Marie-France Laval (procuration à Noëlle Boegli), Brigitte Weber, Gilles Voisard (procuration à Mohamed Zérigat), Christine Salvi (procuration à Colette Rayot), André Libis.

Absents : Dominique Weckerlé.

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal. Le registre des délibérations circule. Il concerne la séance du conseil municipal du 23 février 2005.

Le Maire informe les conseillers municipaux des procurations données, constate le quorum et ouvre la séance.

Madame Josette BESSE est désignée comme secrétaire de séance.

Sur les tables, les conseillers municipaux trouveront 2 rapports :

- le statut des assistantes maternelles pour les points 20 et 21
- un projet de délibération complémentaire pour un projet dans le cadre du site sensible.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de séance du 23 février 2005.

Françoise GACHOT souligne que, pour le point 11, elle ne s'était pas abstenue mais avait voté contre.

Guy BERTHELOT précise également que, pour le point 14, il ne s'était pas abstenu mais avait voté contre. C'est une question de sensibilité. Par ailleurs, page 16, il avait évoqué les « Élus de tous bords, gauche et droite ».

Le procès verbal de séance du 23 février 2005 est adopté à la majorité et quatre abstentions (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN)

1 - Téléthon 2005 – Beaucourt « Centre de Promesse Télévisé »

Rapporteur Cédric PERRIN

Le Téléthon, opération de collecte organisée par l'AFM et relayée par France 2, se déroulera les 2 et 3 décembre 2005.

Au regard de l'intérêt humain et médical de la manifestation et de l'engouement marqué des Beaucourtois et associations locales pour le Téléthon, la commune de Beaucourt pourrait être Centre de Promesse Télévisé en 2005.

Traditionnellement, la collecte de fonds s'organise autour de 2 grands axes :

- L'émission : appel de don par le téléphone, minitel, Internet, ...
- La force T : collecte de fonds par des manifestations sur le terrain

Le Centre de Promesses Télévisé :

L'émission Téléthon s'articule autour d'un dispositif composé de plusieurs sites régionaux ayant chacun un rôle essentiel à jouer. Les Centres de Promesses Télévisés font partie intégrante de ce dispositif où il se crée pour la circonstance un événement exceptionnel.

Sur place, France 2 met en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à la retransmission des images.

Le rôle du Centre de Promesses Télévisé :

- Ponctuer l'émission de séquences vivantes mettant en scène la participation de la population de la région,
- Témoigner ainsi de la mobilisation sur l'ensemble du territoire,
- Encourager les dons des téléspectateurs,
- Pérenniser l'opération Téléthon dans la ville et la région,
- Participer à l'intégration des malades et de leur famille dans la vie citoyenne,
- Collecter des fonds par les manifestations organisées sur place.

Un centre de promesses télévisé doit aussi être l'ambassadeur de l'opération Téléthon sur l'ensemble de la grande région qui concerne la ville candidate.

L'ensemble des acteurs se mobilise autour d'un projet ambitieux qui se prépare et se réalise en totale collaboration avec l'AFM et France 2.

Ce projet est de nature à rassembler les différents intervenants de la vie associative, sociale, culturelle et économique.

Le rôle principal d'une ville centre de promesses télévisé est d'être le témoin de la force et de la qualité de la mobilisation locale dont la télévision peut rendre compte, et jouer, par son exemple, un rôle de locomotive de la mobilisation et de la collecte nationale.

1- Le choix des villes Centre de Promesses Télévisé :

Le choix des villes est fait par France 2 après une présélection établie par l'AFM à partir des dossiers de candidature élaborés par les responsables des villes candidates.

France 2 et l'AFM sélectionneront les dossiers de candidatures des villes CPTV selon les critères suivants :

- La mobilisation de la population et la volonté et l'engagement de la Mairie,
- L'originalité des animations,
- Le budget,
- L'organisation et le comité de pilotage,
- L'emplacement géographique de la ville

Il existe 4 villes retenues par année en plus du centre – plateau de France 2.

La commune a déposé un dossier de candidature en début d'année.

2- L'organisation de la ville :

A partir de sa nomination, fin mars, la ville CPTV vivra une « montée en puissance » continue jusqu'au jour J. Pour gérer au mieux les différentes phases de préparation et de réalisation du projet, la ville doit se doter d'un comité de pilotage qui prendra la responsabilité de l'ensemble des opérations, de l'élaboration du dossier de candidature à la remise en état du site après le Téléthon.

Le comité de pilotage est composé de responsables de la ville ayant, si possible, une expérience des événements exceptionnels, de représentants associatifs et même de particuliers.

Le comité est le maître d'œuvre de l'opération.

Le comité de pilotage est placé sous la responsabilité d'un décideur municipal ayant la maîtrise complète des équipes et des décisions d'ordre budgétaire. Il se rendra totalement disponible à partir du 1^{er} septembre et devra être l'interlocuteur permanent de l'AFM et de France 2.

3- Le budget :

Le budget de l'organisation d'un Centre de Promesses Télévisé est variable selon, d'une part l'amplitude des projets d'animation développés par la ville, et d'autre part les moyens techniques, logistiques et humains disponibles.

Le budget prévisionnel pour Beaucourt serait le suivant :

Charges :

Postes	Coût (€)
Eclairage du site	Prise en charge par France 2 (30 000 euros)
Sonorisation	2 000,00
Chapiteau - Podium	15 000,00
Matériaux pour manifestations	10 000,00
Décors et signalétique	10 000,00
Restauration	8 000,00
Communication	10 000,00
Personnels	15 000,00
Divers	5 000,00
Total	75 000,00

Prévisionnel des recettes :

- Vente d'emplacements publicitaires :	20 000,00 €
- Subventions collectivités et entreprises partenaires :	20 000,00 €
- Subventions Conseil Général et Régional :	20 000,00 €
- Charge de la Ville de Beaucourt :	15 000,00 €

4- Résonance pour la ville :

- Mobilisation de la population autour d'un événement humain,
- Valorisation des forces vives d'une commune en leur permettant d'être les acteurs de la mobilisation de leur ville,
- Fédérer tous les acteurs de la ville autour d'une cause,
- Créer du lien,
- Animer et stimuler les réseaux d'une ville,
- Renforcer la communication.

Antoine MORANDINI affirme que l'engagement de la ville ne sera pas supérieur à ce qui est habituellement prévu pour Beaucourt.

Un rendez-vous a eu lieu, jeudi dernier, avec l'un des Directeurs du Téléthon. Beaucourt est toujours dans le groupe de villes parmi lesquelles quatre seront retenues. Il attend l'engagement de tous les Beaucourtois et souhaite une manifestation d'envergure, très médiatique. L'équipe de France 2 ne se déplacera pas s'il n'y a pas un intérêt exceptionnel.

Pour l'instant, l'équipe municipale travaille et attend le budget prévisionnel des recettes en prévision d'un rendez-vous, courant avril, avec le représentant de la Région. Les dernières décisions seront prises mi-mai.

La somme n'est pas négligeable mais l'événement est important tant pour Beaucourt qu'au niveau local.

C'est un premier acte car rien ne nous permet d'assurer que la ville sera choisie.

Guy BERTHELOT demande quelle est la personne de référence au niveau municipal ?

Cédric PERRIN répond qu'il s'agit de Monsieur Jérôme TOURNU.

Guy BERTHELOT demande si la somme de 15 000 € consiste en un engagement propre de la commune.

Cédric PERRIN explique que la municipalité s'est basée sur les villes de Moissac et Morteau. Ces sommes seront engagées pour des opérateurs techniques, des régisseurs...

Guy BERTHELOT précise que, sur le principe, il s'abstiendra. Il pense que la charge de 15 KF qui pèse sur la ville devrait, et c'est le but du Téléthon, financer la recherche.

Pour Guy BERTHELOT, ces 15 KF sont prévus pour une manifestation d'apparat, pour se montrer. Il serait mieux de les mettre directement dans la recherche.

A Beaucourt, la manifestation remporte un succès. France 2 n'apportera rien de plus.

C'est difficile, sur le fond, d'être contre une action pour la recherche.

Cédric PERRIN répond que le projet a été débattu au sein de la municipalité. Il pense que cet événement important permettrait une mobilisation de l'ensemble des Beaucourtois, ce qui n'est pas souvent possible.

Cédric PERRIN ajoute que la recherche a fait des avancées importantes en matière génétique et que, pour gagner un peu dans certains domaines, il faut parfois savoir perdre aussi.

Si les manifestations du Téléthon connaissent tant d'ampleur, c'est grâce à la mobilisation sur le terrain. D'autres opérations existent. A un grand niveau, grâce à l'image, les gens suivent. Le jeu en vaut la chandelle. Par ailleurs, cela permet de montrer ce qui se passe autour du Téléthon depuis quelques années.

Le 14 décembre 2004 il y a eu une réunion de toutes les associations. Le foyer Georges Brassens était bien rempli et il y a eu un engagement que le Directeur opérationnel du Téléthon a ressenti.

Chaque année, des gens se mobilisent. Leur participation démontre un certain intérêt pour cette manifestation. Il y a l'aval des associations, un engagement intéressant.

Il y a, bien sûr, des questions sur le fonctionnement mais il y aura des recherches d'aides auprès des collectivités locales et des entreprises.

Cédric PERRIN rappelle une nouvelle fois que le projet est important et que le jeu en vaut la chandelle.

Le conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN) valide les présentes dispositions et inscrit les crédits correspondant au Budget primitif 2005.

2 - Vente des anciens ateliers - rue de Dampierre

Rapporteur Antoine MORANDINI

La commune de Beaucourt est propriétaire d'une parcelle bâtie située rue de Dampierre, cadastrée en section AK n°34 et d'une superficie de 12a67ca.

Cet ensemble immobilier, connu comme les « anciens ateliers » de Beaucourt, comprend un bâtiment d'habitation et un ensemble bâti de garages et de lieux de stockage pour la commune.

Cette parcelle intéresse le propriétaire du Supermarché SUPER U qui souhaite s'étendre en particulier pour le stockage.

Après estimation des domaines, le prix de vente qui peut être proposé est de 80 000.00 €

Cette cession permettrait à la commune de permettre le développement d'une entreprise commerciale locale importante pour les consommateurs Beaucourtois et qui par ailleurs est un facteur d'attractivité pour tous les commerçants locaux.

Cette cession permet ensuite à la commune de se libérer d'un ensemble sans intérêt réel (local exigü et peu pratique pour le stockage – local d'habitation extrêmement vétuste) et qui a terme peu représenter une lourde charge.

Un congé, justifié par la décision de revendre le logement, a été adressé au locataire. Conformément à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, ce dernier dispose d'un délai pour formuler une offre d'acquisition. L'offre de vente doit être saisie dans les deux premiers mois du délai de préavis.

Guy BERTHELOT constate que la ville, une fois de plus, se sépare d'un bâtiment communal. Il pense que, même si le bâtiment est vétuste, ce projet aurait pu faire l'objet d'une discussion au lieu de l'aborder uniquement ce soir en séance de conseil municipal. Il demande notamment si ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres.

Antoine MORANDINI l'informe de l'existence de plusieurs demandes et précise que la municipalité n'était pas obligée de créer cette demande. Les prix proposés étaient loin de ceux proposés par le supermarché.

Antoine MORANDINI indique à Guy BERTHELOT qu'il avait déjà utilisé l'expression « se séparer » pour le château, il y a peu de temps. Pour le château, l'état était déplorable. Le risque et la responsabilité de la commune sont importants pour les locaux des anciens abattoirs et l'habitation. Là aussi, les investissements seraient extrêmement importants. La personne qui acquiert, démolit et reconstruit.

Bernard LIAIS évoque également le risque possible de délocalisation du magasin.

Guy BERTHELOT répond qu'il s'agit peut-être du meilleur choix et que de toute façon il n'y a pas d'autre réflexion possible une fois mis devant le fait accompli.

Cédric PERRIN précise que, sur le fond, la volonté de la ville était aussi d'aboutir à une destruction. Cela fait deux ans qu'il y a un travail sur ce dossier. Il n'y pas eu de débat mais la majorité n'est pas obligée de demander un avis à chaque fois. Cédric PERRIN ajoute qu'il a été élu avant et qu'il sait comment cela se passait.

Guy BERTHELOT souligne le fait que la commission existe et qu'il ne possède aucun compte-rendu. Il ajoute que l'opposition peut faire aussi des propositions

Michel PLOMB intervient pour signaler qu'entre 77 et 83, lors de son premier mandat, il était chargé des bâtiments. Il rappelle que le propriétaire a des obligations. La loi LILAS plus communément appelée loi Méhaignerie, comme toutes les lois, rappelle les obligations sur le clos et le couvert.

Il ajoute que le prix indiqué correspond à celui fixé par le service des domaines, que l'extension de Super U présente un intérêt général et favorise l'animation commerciale.

Michel PLOMB rappelle également la prochaine installation d'un magasin à « prix cassés » à la limite de Beaucourt, à Dampierre-les-Bois, derrière chez SANER.

Antoine MORANDINI indique que le SUPER U est un commerce de proximité qu'il faut préserver. Le Maire confirme l'ouverture d'un hard discounter du groupe Intermarché à Dampierre-les-Bois.

Le conseil municipal, à la majorité, deux voix contre (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT), et deux abstentions (Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN), autorise le Maire à vendre la parcelle bâtie située rue de Dampierre, cadastrée en section AK n°34 et d'une superficie de 12a67ca, pour un montant de 80 000 euros.

3 - Indemnité des adjoints – Modifications

Rapporteur Antoine MORANDINI

L'un des objectifs de la loi N°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité est de démocratiser l'accès aux fonctions électives locales en permettant aux élus de mieux concilier leur mandat avec leur activité professionnelle et leur vie personnelle.

La loi vise à fournir aux élus les moyens d'exercer leurs compétences. Elle consacre un ensemble de mesures nouvelles relatives aux conditions matérielles de l'exercice des mandats.

Le régime d'indemnités des élus connaît plusieurs améliorations dont la revalorisation des indemnités des adjoints (article L. 3123-24 et L. 2511-34 du CGCT) et la possibilité pour les conseillers municipaux des communes de moins de 100 000 habitants de percevoir une indemnité (article L. 3123-24-1, II du CGCT).

A Beaucourt (commune entre 3 500 et 9 999 habitants), le montant plafond des indemnités d'un adjoint est fixé à 22 % maximum de l'indice 1015.

Le 27 juin 2002, le conseil municipal a décidé de :

-revaloriser l'indemnité des adjoints à un pourcentage de 19.8 de l'indice 1015.

-créer l'indemnité des conseillers municipaux et d'affecter pour l'année 2002, à l'indemnité des conseillers, une enveloppe de 2 150 euros. (la commune dispose de 2.2 % de l'enveloppe indemnitaire des adjoints)

Compte tenu de l'inutilisation des crédits affectés aux conseillers municipaux, il est proposé aujourd'hui de plafonner à 22 % de l'indice 1015 les indemnités des adjoints et de supprimer l'enveloppe pour les conseillers municipaux.

La répartition par adjoint serait donc la suivante :

M. Jean-Claude TOURNIER, 1 ^{er} adjoint,	Animation des commissions, eau, assainissement, sécurité, entretien des bâtiments	Chaque adjoint percevra au titre de l'exercice de ses fonctions une indemnité correspondant à : 22 % de l'indice brut mensuel 1015
M. Bernard LIAIS, 2 ^{ème} Adjoint	Développement urbain, urbanisme, environnement, cadre de vie, propreté	
M. Cédric PERRIN, 3 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires, jeunesse et sports, élections, état civil	
Mme Sophie MEGNIN, 4 ^{ème} Adjoint	Action sociale, logement social	
Mme Colette RAYOT, 5 ^{ème} Adjoint	Affaires culturelles, relations avec les associations	
M. Didier MILBERGUE, 6 ^{ème} Adjoint	Travaux de voirie, circulation, éclairage public, forêts	
Mme Josette BESSE, 7 ^{ème} Adjoint	Famille et enfance, fête et cérémonies, cimetières et tourisme	
Mlle Djamela FERHATI, 8 ^{ème} Adjoint	Médiation, sécurité, social	

Le conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN) supprime l'indemnité des conseillers municipaux et fixe l'indemnité des adjoints à un pourcentage de 22 de l'indice 1015 (3 604.98 euros au 1^{er} janvier 2004).

Ces mesures entreront en application à compter du 1^{er} avril 2005.

Service de l'ASSAINISSEMENT

4 - Service de l'assainissement – Compte de gestion 2004

Rapporteur Antoine MORANDINI

Considérant que le compte de gestion du percepteur correspond aux résultats du compte administratif 2004, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2004.**

5 - Service de l'assainissement – Compte administratif 2004

Rapporteur Antoine MORANDINI

Après présentation, Antoine MORANDINI quitte momentanément la séance.

Jean-Claude TOURNIER met aux voix et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2004 du service de l'assainissement.

6 - Service de l'assainissement -Affectation du résultat du CA 2004

Rapporteur Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 110 833.63 euros pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice 2004.

Le solde, soit 21 097.40 euros, est maintenu en section de fonctionnement.

7 - Service de l'assainissement – Redevance 2005

Rapporteur Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose de maintenir une redevance assainissement à 0.93 euro le m3 pour l'exercice 2005.

8 - Service de l'assainissement – Budget 2005**Rapporteur Antoine MORANDINI**

		Rappel BP 2004	CA 2004	BP 2005
Fonctionnement dépenses		377 187,00	238 849,08	361 098,00
6061	Eau, gaz, électricité	400,00	344,11	400,00
6063	matériel voirie			4 000,00
611	Sous traitance générale	130 000,00	126 371,34	131 500,00
61523	Entretien des réseaux	30 000,00	23 622,40	25 000,00
6161	Prime d'assurance	850,00	782,15	
6611	Intérêt des emprunts	41 000,00	40 370,90	35 000,00
668	Intérêts moratoires	300,00	280,59	0,00
6811	Amortissements	50 000,00	47 077,59	50 000,00
023	Autofinancement	124 637,00		115 198,00

Fonctionnement recettes		377 187,00	260 811,64	361 098,00
70128	Redevance assainissement	310 000,00	229 571,77	300 000,00
741	Prime agence bassin	30 000,00	31 239,87	32 500,00
777	Amortissement des subventions	7 500,00		7 500,00
002	Excédent de fonctionnement	29 687,00		21 098,00

Investissement dépenses		304 226,00	157 911,22	401 534,00
001	Déficit d'investissement	80 283,00		110 834,00
13912	Amortissement subvention	7 500,00		7 500,00
1641	Remb. capital des emprunts	80 000,00	79 582,78	86 000,00
2031	Frais études	30 000,00		57 200,00
2033	Frais insertion		204,40	
2315	Installations techniques (Monts de Dasle)	106 443,00	78 124,04	140 000,00

Investissement recettes		304 226,00	127 359,61	401 534,00
021	Autofinancement	124 637,00		115 198,00
1068	Excédent capitalisé	80 283,00	80 282,02	110 834,00
1341	Dotation générale équipement			22 021,00
1388	Subvention agence eau	48 806,00		68 481,00
1641	Emprunt			35 000,00
2812	Amortissement	500,00	358,88	
28131	Amortissement	25 000,00	24 068,38	25 000,00
28153	Amortissement	25 000,00	22 650,33	25 000,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget 2005 du service de l'assainissement.

BUDGET PRIMITIF 2005

TAXES LOCALES

9 – Taux d'imposition – Année 2005

Rapporteur Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à la majorité et quatre abstentions (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI, Marie-Angèle JEANNIN), décide de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2004 à savoir :

- * Taxe d'habitation : 10.17 % (taux communal moyen au niveau national : 13.50 %)
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.42 % (taux communal moyen au niveau national : 17.23 %)
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.25 % (taux communal moyen au niveau national : 40.88 %)

	Bases prévisionnelles	Variation par rapport à 2004	Taux appliqué	Variation taux / N-1	Produit (€) voté 2005
T.H	4 001 000	+3.7 %	10,17%	0	406 902
T.F.B	3 611 000	+3.3 %	11,42%	0	412 376
T.F.N.B	17 000,00	-1.2 %	34,25%	0	5 823

Françoise GACHOT aborde le problème de la redevance concernant les conteneurs à ordures ménagères et demande si, en contrepartie des 155 K€ payés par la ville et répartis sur les beaucourtois, il y aura une diminution des impôts locaux.

Antoine MORANDINI répond que les poubelles ne sont pas à l'ordre du jour et qu'il n'est pas envisageable d'aborder le sujet comme cela. C'est une ressource qui permet de vivre. Si, comme à Fosse sur mer, on pouvait baisser de 99 %, on le ferait. Mais c'est impossible, c'est de l'utopie.

Cédric PERRIN explique que, lors des réunions de quartier, les gens sont venus avec leur avis d'imposition de taxe foncière.

Avant, une somme était prélevée sur le budget communal pour financer l'enlèvement des ordures ménagères et un pourcentage des impôts fonciers était réservé à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Depuis la prise de compétence du traitement des déchets par la CCST, cette manipulation budgétaire n'est plus possible.

A Beaucourt, il y a un effort par rapport aux autres communes du Territoire de Belfort. Il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux alors que DELLE, par exemple, qui connaît aussi le problème des ordures ménagères, va augmenter de 3 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

10 - Raz de marée en Asie du Sud Est – Subvention à l’Association des Petites Villes de France (APVF)

Rapporteur Antoine MORANDINI

Suite aux tragiques événements du Sud Est Asiatique en fin d’année 2004, les besoins pour la reconstruction des pays touchés par le raz de marée sont toujours immenses.

Désireuse de participer au formidable élan de solidarité et d'apporter sa contribution à la reconstruction des zones les plus touchées par la catastrophe du Sud-Est Asiatique, l'APVF a ouvert un fonds de solidarité et propose à toutes les petites villes de France de montrer l'exemple en matière de solidarité et de fraternité.

Les sommes recueillies seront intégralement reversées à la Fondation de France qui aura en charge l'utilisation et la répartition la plus efficiente des sommes recueillies.

La Fondation de France soutient des programmes de reconstruction des habitations et de restauration de l’outil de travail, d’accompagnement psychologique, d’accès au soin et à l’information ; en donnant la priorité aux actions qui concernent les familles les plus démunies et les enfants.

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de verser une aide de 845 euros à inscrire au tableau des subventions 2005.

Antoine MORANDINI évoque les derniers événements relatés par les médias et explique que l’on ne peut qu’avoir un élan de générosité à l’égard de ces populations.

11 – Subventions aux associations - Année 2005

Rapporteur Antoine MORANDINI

"Vie Associative"	Proposition BP 2005	
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
SUBVENTIONS 2005		
Amicale Décorés du Travail	185	
Amicale des locataires	100	1 000
Amicale Personnel communal	1 000	
Amicale Sapeurs pompiers	762	
Amis d’Ailleurs	152	
Amis de l’Orgue de Beaucourt	200	
Anciens Footballeurs (AFAB)	200	
ASBVF (Vétérans Foot)	200	
A.C.B.	3 887	
Badminton (BCBE)	600	
Beaucourt en fête	13 500	
Beaucourt Omni Sports (BOS)	1 325	100
Boxing Club Beaucourtois	200	100
Cavaliers Randonneurs	1 000	
Club de l’amitié	122	
Commerçants	1 293	
CSB football	4 000	
CSB gymnastique	2 516	
CSB ski	2 850	
CSB Tennis	4 620	

Ville de Beaucourt

Donneurs de sang	385	
EVBS	4 930	
Gaule Beaucourtoise	210	
Gym pour tous	154	
Haltères Egaux	500	
Jeunes sapeurs pompiers	300	
Judo	1 325	
Karaté Club Beaucourtois	1 296	
Kino KenKyukai (Aïkido)	200	
Maison pour tous	42 685	
Maquettes Diorama Club	300	
Passion VTT	458	
Pétanque	300	
Prévention Routière	100	
Rallye Club Beaucourtois	200	200
Sociétés patriotiques	176	
Télésud	3 850	
Twispeel group	2 000	
Vie libre	338	
Provision	2 964	
Sous-totaux "Vie associative"		
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	101 383	1 400
TOTAL "Vie associative"	102 783	
"Social"		
SUBVENTIONS 2004		Proposition BP 2005
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
Francas		
	180 300	
CCAS		
	40 000	
Sous-totaux "Social"		
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>
	220 300	0
TOTAL "Social"	220 300	

"Divers"		Proposition BP 2005
SUBVENTIONS 2004		<i>Ordinaire</i> <i>Projet</i>
Régitel		
Classes Vertes		
	4 000	
Collège - Voyage Angleterre		
	608	
Lycée Delle- Voyage Bruxelles		
	64	
Concours de la Résistance		
	100	
Paroisse Protestante		
		1 000
Solidarité Asie Sud Est "Petites Villes"		
	845	
Téléthon (AFM)		
	300	
Tour de Franche Comté		
	0	
Sous-totaux "Divers"		
	<i>Ordinaire</i>	<i>Projet</i>

	5 917	1 000
TOTAL "Divers"	6 917	

TOTAL "Général"	330 000	
------------------------	----------------	--

Cédric PERRIN annonce une stabilité entre les subventions 2004 et 2005. Il précise qu'une réunion a eu lieu fin février avec les présidents d'associations.

La subvention pour le collège concerne les élèves beaucourtois, il en est de même pour la subvention pour le lycée de Delle.

Cédric PERRIN indique également que la subvention à la paroisse concerne tous les Beaucourtois puisqu'il s'agit de participer au financement d'un système de protection contre la foudre.

Antoine MORANDINI évoque la question du concours sur la Résistance pour lequel la subvention permet au comité d'acheter les livres remis en prix.

Jean-Claude TOURNIER et Michel PLOMB, présidents d'associations, ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, à la majorité et deux abstentions (Jean-Claude TOURNIER, Michel PLOMB) décide des subventions à inscrire au Budget Primitif 2005.

BUDGET GÉNÉRAL

12 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte de gestion 2004

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2004 du budget général tel que présenté.

13 – BUDGET GÉNÉRAL - Adoption du compte administratif 2004

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Antoine MORANDINI détaille les résultats par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les crédits annulés sont pris en compte au BP 2005 quand le Compte Administratif est adopté antérieurement.

Page 17 vue d'ensemble. Antoine MORANDINI détaille les opérations.

Michel PLOMB demande quelle est l'opération concernée au 2315 pour les Fonteneilles

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2004 du budget général tel que présenté.

14 – BUDGET GÉNÉRAL - Affectation du résultat 2004

Rapporteur : Antoine MORANDINI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prélever à la section de fonctionnement la somme de 130 599.15 euros pour couvrir le déficit d'investissement constaté sur l'exercice 2004.

Le solde, soit 467 314.79 euros, est maintenu en section de fonctionnement.

15 – BUDGET GÉNÉRAL – Budget Primitif 2005

Rapporteur : Antoine MORANDINI

La commission des Finances a été saisie le 21 mars 2005 du projet de Budget Primitif 2005.

<h3>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</h3>
--

Les recettes de la section de Fonctionnement regroupent toutes les recettes fiscales et non fiscales de la commune. Elle enregistre par ailleurs les produits par nature y compris ceux concernant les exercices antérieurs.

Les produits de fonctionnement courant sont enregistrés sous les chapitres 70 à 75

● **PRODUITS DE GESTION DES SERVICES (70 à 75 sauf 72)**

Globalement, le produit de Gestion des services baisse de 6 % sur l'exercice 2005. Cette baisse est due essentiellement à la sortie de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) du Budget communal.

Les grandes masses « Gestion des services » se répartissent de la manière suivante :

Produits de « Gestion des Services et du Domaine » Chapitres budgétaires	Montants (K€)
70 - Produits des services et du Domaine	122
73 - Impôts et Taxes	1 853
74 - Dotations et Participations	1 653
75 - Autres produits de gestion courante	251
013 - Atténuations de charges	80
TOTAL	3 959

● Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine (chapitre 70) marquent une légère baisse due principalement à la baisse des recettes pour concessions funéraires, l'année 2004 ayant été un exercice de remise à jour générale. La baisse du chapitre 70 est de 4 % par rapport à 2004.

● Chapitre 73, les Impôts et Taxes baissent de 14 % du fait de la TEOM. Les tableaux suivants montrent la progression du produit fiscale hors TEOM.

IMPÔTS et TAXES LOCALES 2005

● Taux des impôts locaux pour 2004 (3 taxes)

Les taux des 3 taxes locales sont maintenus à leur niveau de 2001

	Taux 2005	Taux 2004 « national »	Taux 2004 « Départemental »
Foncier bâti	11.42	18.12	14.14
Foncier non bâti	34.25	43.14	43.88
Taxe d'habitation	10.17	14.17	12.23

● Le choix du maintien des taux est motivé par la nécessité de ne pas augmenter la charge communale sur les ménages. Cette décision s'inscrit parallèlement dans un contexte de taux d'intérêts bas « facilitant » le recours à l'emprunt.

● Evolution du produit des contributions directes (K€)

	BP 2001	BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005	Evolution
Produits foncier bâti	372	381	383	398	412	3.5 %
Produits foncier non bâti	5	5	5	6	6	0 %
Produits taxe d'habitation	349	364	376	393	407	3.6 %
TOTAL	726	750	764	797	825	3.5%

Le produit des 3 taxes représente :

⇒ 46.7 % du produit des impôts locaux (1 767 K€)

⇒ 44.5 % des « Impôts et Taxes » (2 144 k€)

● La Taxe Professionnelle

A Beaucourt, les bases TP jusque 2004 sont les suivantes :

Année	2001	2002	2003	2004	Variation 2001-2004	Variation 2003-2004
Base TP Beaucourt (€)	6 341 898	5 132 186	5 390 543	5 438 139	- 903 759	+47 596

L'attribution de compensation de Taxe Professionnelle est de 875 562 euros sans évolution.

Le produit général de TPU est stable ce qui ne peut être reçu comme une bonne nouvelle alors que les compensations de l'Etat sont en baisse.

Les bases 2005 n'ont pas encore été transmises par les Impôts.

● Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.)

La charge brute communale relative à l'enlèvement des ordures ménagères est de 526 500 euros pour l'année 2004.

Le budget général assumait le financement d'une partie du service à hauteur de 155 000 euros. A compter de 2005 et de la prise de compétence O.M. par la CCST, les recettes comme les dépenses sortent du budget communal. Une redevance sera perçue directement par la CCST.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

● Lors du débat d'Orientation Budgétaire du 23 février 2005, nous avons présenté la nouvelle architecture de la DGF prévue dans la Loi de Finances en vue de simplifier le système actuel des dotations.

● A Beaucourt, la DGF progresse de 2 % en 2005 à 1 169 K€.

La Dotation forfaitaire n'augmente que de 1 %. (2.8 % en 2004)

● Au chapitre 75, les produits de gestion courante progressent grâce à un travail général de mise à jour des baux en 2004 et aussi de nouveaux loyers comme celui de la Fondation Arc En Ciel pour l'ancienne EMMAP...

Les participations augmentent de 38 % du fait d'une forte augmentation au 7478 « Autres organismes » liée à la hausse des activités du service jeunesse et de la Maison de l'Enfant.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux qui reviennent régulièrement chaque année.

Un effort soutenu en faveur du développement social et éducatif

En matière de Politique Petite Enfance, Enfance & Jeunesse, le budget 2005 marque un nouveau pallier de développement.

Pour 2005, le budget de la **Maison de l'Enfant** s'établit, en légère progression par rapport à 2004, à 272 684 euros.

Avec des horaires étendus pour les périodes de vacances et une extension programmée de l'accueil en restauration afin de répondre largement à la demande, la Maison de l'Enfant confirme son rôle social majeur.

Cette structure assure par ailleurs l'attractivité de la commune pour la venue de nouveaux habitants par la qualité de son service et l'étendue de l'offre faite aux enfants et aux parents à Beaucourt.

Un nouveau **Service Petite Enfance** s'est créé en 2005, regroupant la Halte-garderie et la nouvelle Crèche Familiale sous une même direction.

Cette structure va permettre un développement global de la politique en faveur des tout-petits en améliorant les capacités d'accueil mais aussi en créant une nouvelle dynamique d'accueil et d'animation.

Dans l'action sociale, le CCAS de Beaucourt poursuit la création d'initiatives locales visant à sortir les plus démunis de l'isolement et de la précarité.

Ainsi, après la création, en 2004, de deux services qui rencontrent un vif succès, à savoir le « Réseau de Solidarité » et le « Buscourtois », le CCAS mettra en œuvre d'autres opérations de solidarité ou liées à l'alphabétisation par exemple.

Rappelons que le CCAS est étroitement lié à la mise en œuvre du programme de relogement des Champs Blessonniers.

Avec un budget de 115 736 euros en 2005, le **Service Enfance Jeunesse** s'installe comme pôle d'action majeur pour l'ensemble de la politique éducative locale.

Des actions phares se pérennisent (Semaine du sport, Soirée des Arts Martiaux, Séjours à l'étranger, animations sportives et culturelles tout au long de l'année) pour un public qui se fidélise ou se renouvelle mais se développe d'année en année.

Le budget du Contrat Educatif Local augmente de 4% à 44 236 euros.

L'année scolaire 2004/2005 est aussi celle du premier exercice de la **Section d'Education Générale (SEG) de la Fondation Arc En Ciel**, projet pédagogique et humain formidable, soutenu par la commune.

Avec cette création, la commune affirme clairement sa politique éducative et sociale volontariste dans le périmètre communal mais aussi à l'échelle du canton et du sud territoire.

Vie culturelle et associative

Grâce à l'acquisition des logiciels et matériels informatiques, le **Musée JAPY** poursuivra en 2005 la construction de son inventaire informatisé (5 000 euros) et entamera la 3^{ème} tranche de numérisation des collections (2 326 euros).

Le travail sur les collections se poursuit aussi avec des restaurations (2 255 euros), des acquisitions, et du marquage d'objets.

La participation au réseau se concrétisera cette année par les partenariats traditionnels (Passeport inter-musée 2005 / 2006 (200 euros), Promotion du Réseau (1 283 euros), Guide professionnel 2004 (385 euros)...

Un effort sera porté sur l'accueil avec l'acquisition de nouveaux panneaux d'information (473 euros), et présentoirs (592 euros) et la création d'un guide d'aide à la visite en langue étrangère (1950 euros).

La venue de 3658 visiteurs en 2004 confirme l'intérêt du public pour les expositions thématiques proches des collections.

Cette dynamique se confirmera en 2005 avec l'exposition « cafetières de nos grands-Mères » visible jusqu'au 24 avril 2005, puis de mai à septembre avec l'exposition « Montres à gousset ».

Précisons, enfin, que les MTCC ont remis, cet hiver, le programme scientifique et culturel du futur Musée Japy. Ce dossier devra être validé par la commune afin de saisir la Direction des Musées de France qui se prononcera sur le nouveau projet de Musée.

L'EMMAP et la Bibliothèque vont poursuivre leur action de démocratisation des pratiques culturelles et de l'accès à la culture.

A la bibliothèque, l'année a débuté par le beau succès du Printemps des Poètes, le 11 mars dernier. 2005 étant l'année « Jules Verne », le romancier français inspirera le traditionnel concours de l'été. Au second semestre, le Festival du Conte promet un programme varié pour les enfants et les adultes (crédit de 250 euros pour la soirée conte).

La fin d'année pourrait être aussi l'occasion d'animation dans le cadre de la Résidence d'écrivain de Olivier BLEYS en partenariat avec le Musée JAPY.

Un crédit d'action culturelle de 2 500 euros est inscrit pour la réalisation d'animations culturelles variées en 2005.

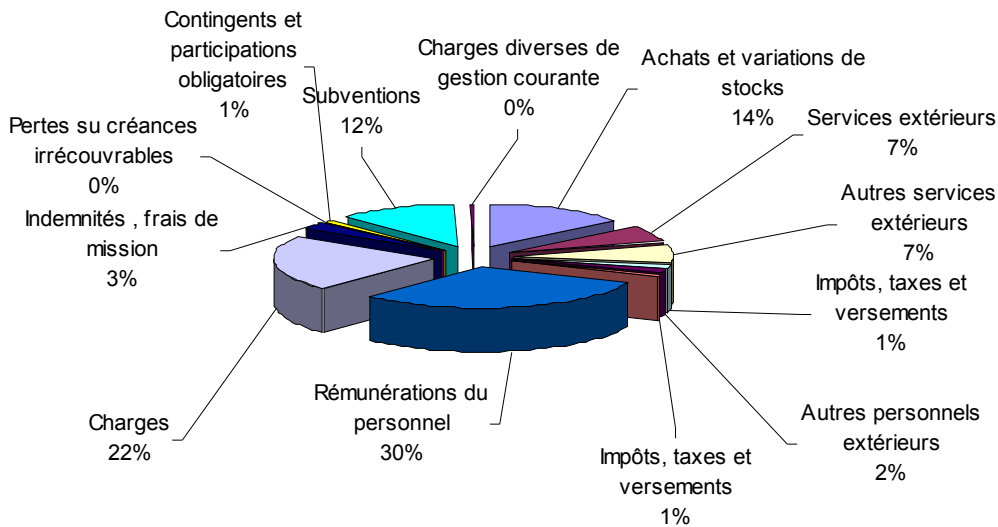
Comme par le passé, les **associations** locales ne seront pas oubliées au budget 2005.

Les crédits traditionnels sont maintenus voire augmentés pour un total de 330 000 euros.

Quelques nouvelles venues seront soutenues, comme par exemple les Amis de l'Orgue (200 euros) et différents projets éducatifs seront aidés : Voyage en Angleterre pour le collège (608 euros), Voyage à Bruxelles pour des lycéens beaucourtois (64 euros), le concours de la résistance (100 euros)...

Enfin un crédit important est réservé pour le projet de Centre de Promesse Télévisé pour le Téléthon 2005, projet qui fédérera toutes nos associations pour une action commune humaine généreuse.

Dépenses de Gestion des services BP 2005 (K€)



Evolution Chap.012 « Personnel et frais assimilés » (K€)

	BP 2001	BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005
Rémunération du personnel	983	957	1045	1060	1 068
Charges de Sécu. et de prévoyance	595	595	666	700	720
Autres personnes extérieures au service	88	38	54	74	70
Autres charges	25	29	35	32	35

Evolution Article 641 « Rémunération du personnel » (K€)

	BP 2001	BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005
Rémunération principale	719	717	800	815	828
NBI, supplément familial et indemnités de résidence	34	34	38	38	39
Autres indemnités	126	131	162	160	160
Rémunération du personnel non titulaire	11	14	10	17	18
Emplois jeunes	47	40	9	0	0
Autres emplois d'insertion	47	23	26	30	23

Evolution Chiffrée de la dette communale (K€)

	BP 2001	BP 2002	BP 2003	BP 2004	BP 2005
Charges financières (opérations réelles)	179	183	157	145	125
Remboursement Part capital des emprunts	293	236	205	200	195

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

● URBANISME

● Aménagement du Centre Ville

Dans les prochains mois, l'étude FISAC pour l'amélioration de l'attractivité commerciale du centre ville de Beaucourt sera bouclée.

Débuteront les premières opérations et notamment l'information des riverains.

La première tranche de travaux - rue Charles de Gaulle, Place de la République, parking République - pourrait être engagée avant la fin de l'année 2005.

Rappelons que la seconde tranche concernera la liaison Salengro République et la Place Salengro.

Le montant prévisionnel « Travaux » est de 1 888 400 euros.

Un emprunt est budgété pour 800 K€. Il sera levé en 2005 et les premières échéances de remboursement tomberont en 2006.

● Requalification Urbaine et Sociale des Champs Blessonniers

Pour 2005, aucun crédit n'a été affecté à une opération particulière.

Parallèlement à l'important dossier du relogement, deux opérations sont à l'étude : la mise en place de la ZAC et la réalisation d'un plateau sportif de type multisports.

● Reconversion des Fonteneilles

En début d'année, un bilan des pollutions et perspectives d'aménagement a été transmis à EMERSON par ENVIRON.

Ce document contient :

- le bilan des investigations,
- l'EDR (Evaluation des Risques) en fonction des projets,
- les seuils d'action par zones en fonction des recommandations,
- les options et complexités en fonction des risques.

Ce dossier doit être approuvé (ou non) courant mars 2005 par EMERSON.

En cas de validation, ENVIRON présentera les conclusions vers le 15 avril 2005 à la commune.

Pour l'acquisition des Fonteneilles, une provision de 150 720 euros est inscrite au BP 2005.

Par ailleurs, une enveloppe de 10 000 euros est prévue pour les contre expertises à mener dans le cadre de cette opération.

● **Aménagements d'espaces et voirie**

Une opération générale très importante est prévue dans le Quartier Bornèque comprenant réfection des trottoirs, voiries, modification de sens de circulation et d'organisation des stationnements (106 000 euros).

L'aménagement des abords des écoles se poursuit aux Oisillons (6000 euros) et avec l'extension du parking des Canetons (18 000 euros)

Un crédit est inscrit pour la poursuite de la rénovation du mur Saint-Paul (23 000 euros) et des travaux importants de remise en état seront menés au Monument aux Morts (25 500 euros).

Une enveloppe de 15 000 euros sera consacrée à la création de places de parking rue Beucler au niveau du chantier de la Maison CARTOSI.

PROJETS VOIRIE 2005

Travaux	Montant
Extension parking canetons	18000
Aménagement quartier bornèque	46000
Trottoirs	60000
Enduits Graveurs/Chemin Vandoncourt	
Enrobés cour Oisillons	6000
Mur rue Saint Paul	
Tranche 1	23000
Escalier monuments aux morts	25500
Mur monuments aux morts	
Participation Maison CARTOSI	15000
TOTAL	193500

● **BÂTIMENTS**

Après un important investissement sur 4 exercices, le programme de rénovation des écoles pourrait se terminer en 2005. Des travaux sont prévus à l'école Bolle (4 500 euros), pour les portes et fenêtres des Canetons (10 000 euros), dans la salle de convivialité de Bornèque (18 300 euros), au groupe A (21 100 euros).

Le programme de remise en état du patrimoine communal se poursuivra en 2005 avec différents chantiers prévisionnels : Perception (20 600 K€), logements communaux (15 600 euros), vestiaires du foot (20 300 euros) ...

Des crédits seront affectés à la poursuite de la modernisation de la salle omnisports (30 000 euros) et du Foyer G BRASSENS (26 000 euros)

Une enveloppe globale de 170 000 euros est inscrite au BP 2005.

PROJET BUDGET BATIMENTS 2005

BATIMENTS	TRAVAUX	COUT
Vestiaire Foot haut	Etanchéité	20 300
Perception	Toiture+escalier	20 600
Bornèque	Salle de convivialité	18 300
Groupe A	Alarme incendie/Désenfumage/fenêtres	16 900
	Fermeture accès sous-sol	4 200
Maison des Assoc.	Changement chaudières	32 100
SEG		10 000
Bibliothèque	Rénovation Rez-de-chaussée	13 000
Canetons Mat.	Fenêtres+portes	10 000
Logements Oisillons	Changement fenêtres	6 300
Logement Poste	Changement fenêtres	9 300
Gymnase VERNIER	Glaces pour boxe	1 300
Groupe Bolle	Un plafond+porte salle prof	4 500
Ancien EMMAP	Faux plafond	3 300

170100

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne – autofinancement constitué par la commune - et de ressources propres d'origine externe (fonds, subventions, emprunt...).

Pour l'exercice 2005, les recettes d'investissement s'établissent à 4 292 324 euros.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des questions.

Section Fonctionnement – Recettes

Michel PLOMB constate 2 275 K€ réalisé et 2 160 K€ au BP 04. La différence s'explique par les ordures ménagères. Il constate une hausse de 6,46 % en masse sur le budget communal.

Section Fonctionnement – Dépenses

Michel PLOMB relève 0,75 % d'augmentation entre 2004 et 2005 et 1,59 % pour un mois au chapitre rémunération principale.

Antoine MORANDINI explique qu'il s'agit notamment du départ de Florence MINY. La ligne « rémunération principale » ne concerne que les personnels titulaires.

Section Investissement – Dépenses

Guy BERTHELOT note que les travaux réalisés pour le raccordement du gaz ont abîmé les chaussées comme par exemple à la rue du Nécaron et sur la placette. Il demande si l'entreprise va faire quelque chose ?

Jean-Michel CLAUDEL explique qu'un état des lieux a été effectué avec GDF sur l'ensemble du chantier et que, de plus, l'hiver n'a pas été clément.

Foyer Georges Brassens : 26 K€. Jean-Claude TOURNIER informe que cette somme est prévue pour le changement des fenêtres côté place Salengro.

Michel PLOMB relève une somme de 1 888 400 euros pour le centre ville.

Jean-Michel CLAUDEL précise qu'il y aura trois tranches.

Pour les Fonteneilles, Michel PLOMB constate qu'il n'y a rien au budget en dehors d'une contre-expertise.

Antoine MORANDINI explique qu'il n'y a rien au budget. Ce sont les prescriptions du percepteur. Il n'y a pas de provision ou d'écriture sans certitude. C'est en attente.

On ne sait pas qui dépolluera. Plus on avance, plus ça risque d'être cher.

Michel PLOMB indique qu'il est lié à deux associations locales concernées par le budget. En conséquence, il s'abstiendra.

A la majorité, une abstention (Michel PLOMB) et 4 voix contre (Guy BERTHELOT, Françoise GACHOT, Béatrice REBUFFONI , Marie-Angèle JEANNIN), le conseil municipal vote le budget primitif 2005 de la commune.

ORGANISMES EXTÉRIEURS

16 - Syndicat Intercommunal de la Fourrière – Adhésion des communes de Châtenois les forges / Fossesemagne

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER

Lors de sa séance du 10 février 2005, le Syndicat Intercommunal de la Fourrière a approuvé l'adhésion des communes de Châtenois les forges / Fossesemagne.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces adhésions.

17 - Syndicat Intercommunal de la Fourrière – Rapport d'activité 2004

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activité 2004 du syndicat intercommunal de la fourrière tel que présenté.

18 - Communauté de Communes du Sud Territoire – Liquidation du budget annexe « eau »

Rapporteur Jean-Claude TOURNIER

D'une manière générale, le transfert d'une compétence nécessite de transmettre le résultat du budget du service transféré dans le cadre du transfert des moyens nécessaires à la poursuite de l'activité du service.

Aussi, les résultats d'investissement et de fonctionnement du budget annexe de l'EAU doivent être transférés à la Communauté de Communes du Sud Territoire de Belfort avec les éléments du passif et de l'actif pour mise à disposition.

Pour mémoire, l'ensemble du budget annexe de la commune est réintégré dans le budget général par le trésorier et par opération d'ordre non budgétaire.

Les opérations budgétaires concernent exclusivement l'inscription des comptes d'actif et de passif transférés à la communauté de communes et l'acceptation du transfert des résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la clôture et par conséquent, la reprise de la balance de sortie du budget annexe «eau » au budget général de la commune ;
- accepte le transfert des résultats de clôture 2003 du service de l'eau soit en fonctionnement un excédent de 89 019.06 € et en investissement, un déficit de 26 145.41 € ;
- autorise le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif du budget annexe « eau » selon l'état d'actif inséré au procès-verbal ;
- autorise le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget général selon le tableau fourni par la trésorerie ;
- autorise le Maire à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19 - Achat du bail commercial 30 rue Pierre Beucler

Rapporteur Bernard LIAIS

La commune de BEAUCOURT s'est rendue acquéreur, le 25 juin 2001, par acte de Me DEMOUGEOT, notaire associé à Audincourt, de l'immeuble à usage d'habitation et de commerce appartenant aux conjoints SERVE sis à Beaucourt 30 Rue Pierre Beucler.

Les époux MANGA étaient propriétaires d'un fond d'activité de coiffure exploité dans ledit immeuble ledit fond comprenant notamment le droit au bail des locaux résultant d'un bail sous seing privé en date du 1^{er} janvier 1949, de divers renouvellements suivants sous seing privé en date du 6 juin 1956, du 5 mai 1968 et ensuite reconduit tacitement d'année en année.

Mme MANGA est décédée depuis et l'activité de coiffure a cessé depuis la date du décès.

Afin d'assurer la maîtrise foncière de l'immeuble ci-dessus désigné, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire :

- à résilier le bail commercial consenti aux conjoints MANGA,
- à fixer l'indemnité d'éviction à verser aux conjoints MANGA à la somme de 6 100.00 €,
- à confier la rédaction de l'acte à Me Anne NADLER notaire associé à Audincourt,
- à signer ledit acte.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la commune.

COORDINATION ENFANCE JEUNESSE

20 et 21 - Service Petite Enfance – Crèche familiale – statut des assistantes maternelles

Rapporteur Josette BESSE

Dans le cadre du service Petite Enfance, un **statut des assistantes maternelles** de la crèche familiale a été élaboré en décembre 2004 afin d'être annexé aux contrats de travail.

Ce projet rappelle les textes en vigueur et prévoit la définition (les rôles de l'assistante maternelle employée à la crèche familiale), les modalités de recrutement, la rémunération, la rupture du contrat de travail, la discipline, la formation, la protection sociale, le cumul d'emploi.

Le salaire se décompose en 3 parties :

a-1) Salaire "**forfaitaire mensuel**" :

Les salaires sont, dans leur montant, ceux décidés en décembre 2004.

Ils sont toutefois exprimés en brut à la demande du percepteur.

Un détail des heures effectives sera transmis chaque mois au percepteur pour le paiement des salaires.

	22	45	67	89	111	133	155	177	199	221	243	
nb heures déterminées selon l'article 3-a-2 du présent statut	-44	-66	-88	-110	-132	-154	-176	-198	-220	-242	-264	heures
salaire forfaitaire mensuel	24,18	36,26	60,44	96,70	132,97	16,92	205,49	241,76	278,02	314,29	350,55	Euros

a-2) Le nombre d'heures permettant le calcul du salaire forfaitaire mensuel est déterminé ainsi :

Il s'agit du cumul des heures d'accueil prévues dans les contrats "Parents" établi entre le service et les parents, et des heures supplémentaires le cas échéant, s'appuyant sur les heures effectives d'accueil.

b) Salaire "**complément d'activité & indemnité entretien**" :

- 2 - Majoration du salaire forfaitaire et du complément d'activité pour l'accueil d'un enfant en dehors des heures d'ouverture du service.

Comme prévu par le règlement intérieur, les assistantes maternelles sont susceptibles d'accueillir des enfants en dehors des heures d'ouverture pré-établies (7h00-19h00). Ces temps d'accueil se font avec l'accord de l'assistante maternelle. A ce jour, une assistante maternelle accueille d'une part un enfant du lundi au vendredi, et d'autre part un enfant du mardi au samedi. Dès lors, cette assistante maternelle accueille à son domicile, dans le cadre de la crèche familiale, des enfants six jours sur sept.

1.27 € par heure effective d'accueil

1.91 € par heure effective d'accueil hors temps prévu (avant 7 heures le matin ; après 19 heures et hors jours ouvrés)

c) Salaire "**indemnité repas**" :

- **1 - Majoration de l'indemnité repas pour l'accueil d'un enfant souffrant d'une allergie alimentaire avérée.**

Coût brut de l'augmentation d'ouverture pour la Ville: 3308,00 €,
Coût net prévisionnel pour la commune, prestations de service Contrats Enfance et Temps Libres CAF 2004 déduites : 1108,00 €)

Pour rentabiliser à 100 % le service, à partir de 2005 avec la nouvelle clé de financement, c'est-à-dire à coût nul pour la Ville, les participations familles à l'heure et sur 10 enfants présents doivent être au minimum de 0,87 €.

Références de tarifs en vigueur :

- à 0,50 € l'accueil des matins – 7 h 30 à 9 h 00 depuis début 2004
- 2 € l'accueil moyen des enfants en halte garderie pour 2005,
- Le coût à l'heure en accueil CLSH (9h – 12 h et 14 h – 17 h) sur la Maison de l'Enfant : Allocataire : 1,30 €

Proposition :

- Créer un tarif des matins (7 h 30 - 9 h 00) des mercredis et des vacances identiques à 1 €.
- Créer un tarif des soirs (17 h00 - 18 h 00) des mercredis et des vacances identiques à 1 €.

- Uniformisation des tarifs des matins scolaires (7 h 30 - 9 h 00) à 1 €.

Compte tenu de la forte demande des parents, de l'équilibre financier relatif à cette nouvelle ouverture, le conseil municipal, à l'unanimité, décide des nouveaux horaires d'ouverture le mercredi et pendant les vacances à la Maison de l'Enfant à compter du 1^{er} avril 2005 et décide des tarifs ci-dessus proposés.

23 - Site Sensible – Quartier des Champs Blessonniers - Programme d'Aménagement d'un plateau sportif « Multisports » aux Champs Blessonniers - Demande de subventions

Rapporteur Antoine MORANDINI

Dans le cadre de la requalification du secteur des Champs Blessonniers, la Ville de Beaucourt a été sollicitée pour proposer à l'Etat, des projets d'équipements sur le Quartier des Champs Blessonniers qui pourraient être financés sur des fonds « Politique de la ville ».

Parmi les projets proposés à l'Etat et au Conseil Général du Territoire de Belfort, l'idée d'un terrain « Multisport » a été retenue par les deux partenaires comme répondant au principe de création d'un projet structurant pour le quartier.

Ce projet consisterait à étendre le plateau sportif existant afin de proposer une base de loisirs et de sports de proximité aux enfants, jeunes et adultes de l'ensemble de la commune.

Cet équipement permettrait :

- d'améliorer l'offre de loisirs dans ce secteur,
- de valoriser des espaces et créer des équipements,
- de créer un lieu valorisant pour ses habitants et répondre à une demande
- de renforcer notre politique « enfance et jeunesse » sur ce secteur.

Différentes possibilités de localisation sont à l'étude actuellement.
Les habitants, et en particulier les jeunes, seront associés à la réflexion sur l'avant projet.

Le budget prévisionnel de cette opération est le suivant :

CHARGES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Multisports	77475	ETAT - Crédits FIV	40000
		Conseil Général	20000
		Ville de BEAUCOURT	17475
TOTAL	77475	TOTAL	77475

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le principe de création d'un stade « multisports » dans le quartier des Champs Blessonniers.

- valide le plan de financement du programme d'Aménagement d'un multisports aux Champs Blessonniers,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

Fin de séance :
22h25

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Pour information du Conseil Municipal

● Marché sans formalités préalables

Marché : Fourniture de fioul domestique pour l'année 2005 au prix de 437.60 € TTC l'hectolitre.

● Déclarations d'intention d'Aliéner – Exercice du Droit de Prémption

Cadastre	Prix	Date décision	Prémption	ACQUÉREUR
AD 680	80 010,00 €	06/12/2004	NON	COULON Philippe 4 Rue des Vertillots 90500 BEAUCOURT
AL 146 149 151 153	111 000,00 €	20/12/2004	NON	Territoire Habitat 44 Bis Rue Parrant 90000 BELFORT
AE 216	35 060,00 €	06/01/2005	NON	COSTA Y RIERA Fabien 12 Rue du Parc FESCHES le CHATEL
AH 479	103 000,00 €	28/01/2005	NON	RADOVANOVIC Sasa 12 Rue des Cités du Parc 25400 AUDINCOURT
AH 564	9 000,00 €	31/01/2005	NON	IVITZ Rue du Crêt BEAUCOURT
AH 537 -538	64 100,00 €	04/02/2005	NON	KOHLLENBERG Michel 16 rue des vosges 90100 LEPUIX NEUF
AE 537	100,00 €	14/02/2005	NON	SCHMITT Marie Louise
AM 390 - 391	140 000,00 €	17/02/2005	NON	MATRANGA Alexandre 55 Route Nationale 90380 ROPPE
AI 139		24/02/2005	NON	
AK 179 236 238	120 000,00 €	07/03/2005	NON	BERRODIER 2 impasse des Cmbasle à Beaucourt
AK 77 - 78	27 806,65 €	11/03/2005	NON	TIRABOSCHI Philippe rue de Vandoncourt à Beaucourt
AH 175	170 000,00 €	11/03/2005	NON	SCI 4 - 4 chemin de l'Argigney 25490 ALLENJOIE

• Concessions achetées fin 2004 et début 2005

CIMETIERE DE LA CHARME

N° Conc.	Nom	Zone	Observation	Plaque enlevée	Montant
811	TRIOU	T9	Pas de concession	ok	157

CIMETIERE DES PINS

N° conc.	Nom	Zone	Observation	Plaque enlevée	Montant
1389	MARY CHRIST	F118	Pas de concession	ok	168
1390	AVOSCAN Bruno	NC 329	Pas de concession	ok	157
1391	MAITRE Jules	B15	Renouvellement	ok	84
1392	VOIGNIER Emile	A 23	Pas de concession	ok	84